

n° 551  
 07/03/2013

**Origine de l'eau**

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par des forages et sources de Saint Marcel.

**Périmètres de Protection**

Les captages d'eau ne sont pas protégés par une déclaration d'utilité publique.

**Gestion du service de l'eau**

La gestion est assurée par la C.A. des Portes de l'Eure.

**Contrôles sanitaires réglementaires**

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 13 échantillons prélevés en production et des 15 échantillons prélevés en distribution.

**Conseils**



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, un taux minimal de chlore doit être maintenu. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre gestionnaire du service de l'eau.

**BACTERIOLOGIE**

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

**EAU DE TRES BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE**

Tous les prélèvements sont conformes.  
 Nombre de prélèvements : 15

**TURBIDITE**

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matière en suspension. Le maximum réglementaire est 2NFU au robinet.

**EAU CONFORME A LA REFERENCE DE QUALITE**

Tous les prélèvements sont conformes. Maximum : 0 NFU  
 Nombre de prélèvements : 15

**DURETE (OU TH)**

Teneur en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.

**EAU CALCAIRE**

Moyenne : 32 °f Maximum : 33 °f  
 Nombre de prélèvements : 5  
*Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé*

**FLUOR**

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5mg/L.

**EAU PEU FLUOREE**

Moyenne : 0,22 mg/L Maximum : 0,26 mg/L  
 Nombre de prélèvements : 2  
*Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé*

**NITRATES**

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50mg/L.

**EAU CONTENANT DES NITRATES**

Moyenne : 43 mg/L Maximum : 45 mg/L  
 Nombre de prélèvements : 5  
*L'eau peut être consommée sans risque pour la santé*

**PESTICIDES**

Le maximum réglementaire est 0,10µg/L. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE POUR LES PESTICIDES ANALYSES**

**Aucun dépassement de la limite de qualité n'est observé**  
 Moyenne : 0,07 µg/L Maximum : 0,09 µg/L  
 (déséthylatrazine)  
 Nombre de prélèvements : 10

**ALUMINIUM**

Élément pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. Le maximum réglementaire est 200µg/L.

**EAU NE CONTENANT PAS OU PEU D'ALUMINIUM**

Moyenne inférieure au seuil de détection  
 Nombre de prélèvements : 2

**AVIS SANITAIRE GLOBAL**

**L'eau distribuée en 2012 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.**